Image not found or type unknown

Renonciation succession et envoi facture frais d'obsèques

Par **ceceaa**, le **11/11/2016** à **20:33**

Bonjour
suite au décès de notre père, nous souhaiterions envoyer la facture des frais des obsèques à sa banque pour prendre en charge une partie de ces frais. Il doit rester près de 1000 euros sur le compte courant de mon père et nous règlerons le reste ensuite. Mon père n'avait rien d'autre que ce compte. ne sachant si notre père avait d'éventuelle dette, nous ne voulons pas accepter la succession. L'envoi de la facture à la banque est il considéré comme acceptation de la succession ? D'avance merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés